



Extrait de procès-verbal

À une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 2 avril 2008 et à laquelle sont présents son honneur la mairesse, Madame Ginette Bieri.

Mesdames les conseillères :	Lucille Guertin
Messieurs les conseillers:	Ronald Girardin
	Sylvain Raymond
	Jacques Desmarais
	Martin Ouellette

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Francine Milot, est également présente.

Projet d'un nouveau découpage électoral.

51-04-08

CONSIDÉRANT QUE le projet du nouveau découpage électoral à l'effet de retirer la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu du comté de Saint-Jean pour le rattacher au comté de Huntingdon est très décevant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu s'identifie plus à Saint-Jean-sur-Richelieu qu'à Huntingdon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu partage avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu les particularités de la rivière Richelieu, étant des voisins immédiats;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers de la ligne hydrique et de la plaine inondable commencés avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le comté de Saint-Jean et qui sont sur le point de s'achever;

CONSIDÉRANT QUE ces deux dossiers sont très importants pour nous et les municipalités riveraines de la rivière Richelieu et que le député du comté de Saint-Jean est très au courant de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le bureau du député du comté de Huntingdon est à plus de 42 kilomètres, soit environ 1 :30 heures aller-retour de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens qui veulent rencontrer le député de Huntingdon doivent parcourir une heure de plus en automobile;

CONSIDÉRANT QUE le député du comté de Saint-Jean est plus sensibilisé aux préoccupations de notre municipalité étant plus près de nous que le député de Huntingdon ;

CONSIDÉRANT QUE le comté de Huntingdon compte à lui seul déjà 29 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nos demandes risquent de se noyer dans le flot des demandes des 29 autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de comté est inéquitable pour les citoyens de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

À CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Girardin, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers (ères)

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu désapprouve le projet de découpage électoral,

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu demande à demeurer dans le comté de Saint-Jean;

QUE la présente soit transmise à la Commission de la représentation électorale et au Directeur général des élections.

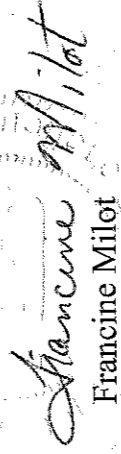
QUE la présente soit déposée lors des audiences publiques qui se tiendront en mai prochain.

Adoptée

Signé Ginette Bieri, mairesse
Signé Francine Milot, secrétaire-trésorière et directrice générale

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

La secrétaire-trésorière et
Directrice générale,


Francine Milot